

De : "STONINA Jessica (Chargée d'études-Risques naturels) - DDT 77/SEPR/PRN"

Envoyé : lundi 16 janvier 2017 09:58

À : AHZP

Cc : "LE BRAY Françoise (Chef d'unité) - DDT 77/SIDDTS/URCD"; BERROIR Gilles (Chef de service) - DDT 77/SEPR

Objet : Re: Votre courrier Inondation : mesures préventives

Bonjour,

Le plan communal de sauvegarde (PCS) est un document confidentiel réservé à l'usage seul du personnel communal étant donné qu'il contient les coordonnées personnelles de tous les acteurs de la gestion de crise, que ce soit le personnel communal, les élus, mais également certains chefs d'entreprises ou autre. Il ne peut donc pas être communiqué au grand public.

Le document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM), en revanche, permet au citoyen de connaître les dangers auxquels il est exposé, les dommages prévisibles, les mesures préventives qu'il peut prendre pour réduire sa vulnérabilité ainsi que les moyens de protection et de secours mis en place par les pouvoirs publics. Il permettra donc de répondre à certaines de vos questions, et sera consultable en mairie une fois que son élaboration sera achevée. Certaines communes réalisent également parfois des plaquettes distribuées dans chaque boîte aux lettres qui résument certaines informations de ce document, mais je ne sais pas si tel est le cas pour la commune de Vaires-sur-Marne.

Espérant avoir répondu à votre attente, je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire

Cordialement

--

Le 14/01/2017 14:36, > AHZP (par Internet) a écrit :

[Association des Habitants de la Zac des Pêcheurs](#)

[8, rue des Jonquilles 77360 VAIRES sur Marne](#)

Bonjour ,

Je vous remercie pour le suivi de ce dossier et de l'examen des courriers que nous avons adressés à Mr le Préfet. A ce jour, nous n'avons pas eu les réponses attendues ?

Concernant les mesures préventives, la mairie de Vaires nous a indiqué sans autres précisions qu'elle disposait bien d'un plan de sauvegarde qui prévoyait les mesures à prendre et que le DCIRIM était en cours d'élaboration. Ces documents doivent-ils être communiqués au publics concernés ?

D'avance je vous remercie.

Cordialement.

Pour le Président de l'association,
Le vice Président,

Pierre TISSEUIL

De : "STONINA Jessica (Chargée d'études-Risques naturels) - DDT 77/SEPR/PRN" **Envoyé :** jeudi 1 décembre 2016 09:55

À : AHZP

Cc : BERROIR Gilles (Chef de service) - DDT 77/SEPR; "LE BRAY Françoise (Chef d'unité) - DDT 77/SIDDT/URCD"

Objet : Re: [INTERNET] RE: Votre courrier Inondation : mesures préventives

Bonjour,

Monsieur le Préfet nous a bien transmis vos différents courriers. Une réponse est en cours d'élaboration pour chacun d'entre eux.

Je tiens d'ores et déjà à vous faire part du fait qu'après analyse de vos courriers concernant les mesures préventives en cas d'inondation, plusieurs des questions pertinentes que vous y exposez relèvent de la responsabilité du maire de votre commune, et de dispositions qui sont à inscrire dans le plan communal de sauvegarde.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire

Cordialement

--

--

--

Le 15/11/2016 16:58, > AHZP (par Internet) a écrit :

Association des Habitants de la Zac des Pêcheurs

8, rue des Jonquilles 77360 VAIRES sur Marne

✉ ahzp@free.fr

🌐 ahzp.e-monsite.com

Bonjour,

Suite à nos échanges de courriers, nous n'avons pas eu de réponse au courrier du 4 juillet dernier.

Je vous remercie de nous faire connaître quelle suite vous comptez y apporter.

Par ailleurs, vous trouverez en pièces jointes une copie du courrier que nous adressons ce jour à Monsieur le Préfet ainsi que copie du courrier au Conseil départemental l'ayant motivé.

Dans l'attente de votre prochaine réponse, je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de nos salutations.

Pour le Président de l'association,

Le vice Président,

Pierre TISSEUIL

De : AHZP [<mailto:ahzp@free.fr>]

Envoyé : mardi 13 septembre 2016 14:50

À : "'STONINA Jessica (Chargée d'études-Risques naturels) - DDT 77/SEPR/PRN'"

Objet : RE: Votre courrier Inondation : mesures préventives

Importance : Haute

Association des Habitants de la Zac des Pêcheurs

8, rue des Jonquilles 77360 VAIRES sur Marne

Bonjour,

Le courrier dont il est fait état concerne le suivi de la mise en place du PPRI et n'a été adressé qu'à Monsieur le Préfet.
Vous en trouverez copie en PJ.

Cordialement.

Pour le Président de l'association,
Le vice Président,

Pierre TISSEUIL

De : "STONINA Jessica (Chargée d'études-Risques naturels) - DDT 77/SEPR/PRN" **Envoyé :** mardi 13 septembre 2016 14:28

À : ahzp@free.fr

Cc : "LE BRAY Françoise (Chef d'unité) - DDT 77/SIDDT/URCD"

Objet : Votre courrier Inondation : mesures préventives

Bonjour,

Nous étudions actuellement les réponses à apporter à votre courrier du 4 juillet 2016 concernant les inondations et les mesures préventives. Dans celui-ci, vous faites mention d'un précédent courrier ayant pour référence 20160526/TP/PR du 26 mai 2016. Ce courrier a du être traité par un autre service et je n'en ai pas reçu copie. Vous serait-il possible de m'en faire parvenir une copie afin que nous puissions en prendre connaissance et l'intégrer le cas échéant dans notre réponse?

En vous remerciant

Cordialement

--